

SA VISIOMED GROUP

Société par Actions

RCS 514231265 Nanterre

Siège social :

1 Avenue du Général-de-Gaulle
92800 PUTEAUX

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA DELEGATION CONSENTIE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ATTRIBUER DES
ACTIONS GRATUITES**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2021
RESOLUTION 19**

À l'Assemblée Générale de la société VISIOMED GROUP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra pas représenter plus de 10 % du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 10 % du nombre d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Versailles, le 27 mai 2021

Le commissaire aux Comptes

Marc WEBER

*Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles
Expert près la Cour d'Appel de Versailles*

